



## Appel d'Offres (AO)

Travaux de remplacement du toit et du vitrage à l'emplacement de l'Entrée principale et de la Colonnade

N° de référence : NGC110697

N° de référence d'Achats et ventes : PW-17-00789081

22 septembre 2017

### ADDENDA n° 5

Cet addenda fait partie des documents contractuels et doit être lu, interprété et coordonné avec toutes les autres pièces. Tous les coûts rattachés au contenu de ce document doivent être inclus à la somme totale du contrat. Accusez réception de cet addenda en insérant son numéro et la date sur le formulaire de soumission, plus précisément à l'article G.2.

1. En raison de la complexité de ce projet, de plusieurs demandes de nos Sous-traitants invités et d'un événement inattendu à l'intérieur de notre Service d'évaluation, nous demandons que la date de fermeture de l'appel d'offres soit prolongée d'une (1) semaine.
  - a. En raison du calendrier du MBAC, nous prolongerons la date de fermeture de l'appel d'offres d'une (1) semaine, mais il nous est impossible d'aller au-delà de cette nouvelle échéance. Prière de se reporter à l'Article n° 2.
2. Section B.2.3 est maintenant remplacé par le texte suivante :

**B.2.3** Toute les soumissions **doivent (O)** être déposées à l'adresse précisée ci-dessus avant la date et à l'heure de clôture indiquée, sauf si elles sont modifiées par la suite.

**L'invitation prend fin : Le 6 octobre 2017**  
**L'heure : 14 h 00 heures HAE**

3. Prière de nous confirmer la composition exacte du verre des phases antérieures; ainsi que le type d'enduit à faible émissivité E qui a été appliqué sur les éléments ? Devons-nous assortir nos produits aux existants ?
  - a. Le vitrage prescrit correspond à celui qui existe dans les phases antérieures.
4. Il s'agit ici d'un renvoi aux dessins de remplacement du toit :- La série de dessins commençant par B6 comporte une liste de numéros (notes) intégrés. Prière de nous fournir une légende de notes, afin de nous permettre de comprendre chacune de ces notes ? Il semble en manquer.
  - a. Prière de se reporter à la question n° 12 de l'Addendum n° 3.
5. Au cours de l'exercice de remplacement d'éléments imperméabilisés, les éléments imperméabilisés existants sont aménagés avec un cordon d'étanchéité intérieur et à la silicone entre l'élément et le bâti (cadre) et ce, depuis l'intérieur. Quelles sont les mesures à prendre si le fini existant des meneaux devient endommagé lors de l'enlèvement de cette silicone ?
  - a. Les Entrepreneurs sont responsables de remettre tout ouvrage endommagé à neuf.



6. Il s'agit ici d'un renvoi aux spécifications sur le verre :- Prière de confirmer si les charges de vent, les dimensions du vitrage et les charges des garde-corps ont été considérées lors de l'établissement des épaisseurs du verre.
  - a. Les travaux de vitrage ont été conçus à l'épreuve du souffle.
7. Serait-il possible de prolonger la date de fermeture de l'appel d'offres d'une (1) semaine de plus ? Il s'agit ici d'un projet moyennement de grande envergure et il nous faudrait plus de temps pour réaliser les évaluations nécessaires.
  - a. Prière de se reporter aux questions 1 et 2 du présent addendum.
8. Addendum n° 2 – Réponse 5 vii – Prière de confirmer s'il n'existe pas de structures existantes en béton, comme le suggère la photographie, sur les toits qui font l'objet de la présente soumission.
  - a. Il n'y a pas de structure en béton sur les toits en cuivre enduit de plomb.
9. Prière de confirmer s'il n'y aura pas d'articles ni d'œuvres d'art externes et fournis par le Propriétaire, lesquels articles et œuvres d'art pouvant gêner les travaux sur le vitrage incliné à l'emplacement de l'Entrée principale.
  - a. L'on enlèvera toutes les œuvres d'art avant la mise en route des travaux de construction.
10. Appendice F – Document d'exigences générales en rapport avec des travaux temporaires, par TDD – Section 3.3.4 – Prière de nous donner le nombre de dispositifs de faisceaux de fumée (« sic ») et la méthode de premier choix en rapport avec la protection nécessaire.
  - a. Il y a cinq (5) dispositifs de faisceaux en tout. Il faudra les protéger de façon à empêcher que les personnes ne les écrasent au marcher ni que quelque chose tombe sur eux.
11. Appendice F – Document d'exigences générales en rapport avec des travaux temporaires, par TDD – Section 3.4.1 – Prière de donner des détails spécifiques en rapport avec les zones d'échafaudage requises et ce, en sus de ce qui est présenté et détaillé dans les dessins et (ou) les documents; alternativement, prévoir une allocation en espèces pour cet article (exception faite des accès requis pour éprouver l'eau et de tous les autres articles raisonnables et détaillés).
  - a. Les exigences du MBAC sont conformes aux spécifications établies à ce sujet dans les documents de soumission. Il s'agit ici d'un devis de rendement et les Entrepreneurs se doivent tout simplement de prévoir tous les articles prescrits ainsi que tout autre article qu'ils jugent comme s'avérant nécessaire pour assurer l'exécution complète des travaux.
12. Appendice F – Dessin 1197A-15'B' de TTD – Prière de nous indiquer une hauteur du vitrage qui se doit d'être aménagé avec une pellicule de discrétion ?
  - a. Environ 11'-0''.



13. Appendice F – TDD – Spécifications sur les palissades d’extérieur et d’intérieur – À l’article 5.1 de la page 6 – Protection de planchéage souple et en continu. Prière de clarifier le type spécifique (fabricant), la méthode d’installation, les exigences en rapport avec les plinthes ainsi que les épaisseurs rapportées.
  - a. Il relève de l’Entrepreneur de prévoir une protection de planchers qui est conforme aux exigences comprises dans le présent devis.
  
14. Appendice Q – Dessin de détails B6.32 de la société CLEB, à l’article portant l’étiquette 37 – Il nous semble que l’agrafe d’ancrage ne s’appuie sur rien. Prière de clarifier.
  - a. L’agrafe est attachée au soliveau en acier (soliveau étiqueté comme correspondant à l’article 27).
  
15. Appendice V – Calendrier d’avancement du projet – Il y a un élément sur le calendrier qui précise ce qui suit en rapport avec la Colonnade :- « Remplacement de fenêtres et de travaux de toiture » dans la Colonnade. Prière de clarifier qu’il n’y a pas de travaux de toiture à l’emplacement de la Colonnade.
  - a. Il n’y a pas de travail de toiture sur la Colonnade.
  
16. Appendice L – Dessin E2 et Note n° 4 du dessin – Prière de confirmer le nombre de luminaires pour ce qui suit :- « Tenir compte des luminaires muraux en applique, lesquels se devait d’être installés dans les passerelles couvertes et indiquées :- Sortie de secours de la passerelle couverte à partir du garage de stationnement, de l’entrée principale de la passerelle couverte et des sorties de secours de la passerelle couverte ».
  - a. Le dessin compte quatre (4) luminaires, lesquels se devait d’être inclus.